

ACTION URGENTE

CHINE. LIBÉRATION DE DEUX MILITANTS

Deux militants associés à une importante ONG chinoise de lutte contre la discrimination ont été remis en liberté le 11 juillet dernier. Ils étaient détenus depuis le 12 juin pour « activités commerciales illégales », mais on pense que leur arrestation est due à leur lien avec l'organisation Yirenping et s'inscrit dans le cadre de la répression de grande ampleur visant les groupes de la société civile chinoise.

Le 12 juin 2015, **Guo Bin** – directeur de Zhongyixing (ou ACTogether), ONG luttant pour promouvoir les droits humains des groupes défavorisés – et **Yang Zhangqing** – qui travaille sur les droits des porteurs de l'hépatite B et milite en faveur des droits des consommateurs – ont été arrêtés et emmenés par la police dans la province de Guangdong. Leurs proches n'ont découvert où ils se trouvaient qu'une semaine après, lorsque leur avocat a pu leur rendre visite au centre de détention n° 3 de Zhengzhou.

Ces deux hommes ont travaillé pour Yirenping, l'une des plus importantes ONG chinoises, qui lutte contre la discrimination envers les femmes, les handicapés, les LGBTI et les personnes malades. La police a fait une descente dans les locaux de l'organisation en mars dernier, et bon nombre d'employés et de bénévoles ont signalé être victimes d'actes de harcèlement ou d'intimidation de la part des autorités depuis quelques mois. Après la libération sous caution, en avril dernier, de cinq militantes associées à Yirenping et détenues pendant un mois, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères a indiqué que cette ONG serait « punie ».

Depuis plusieurs années, les ONG installées dans les diverses régions de la Chine, quel que soit leur domaine d'activité, font l'objet d'une étroite surveillance de la part des agents de la sûreté de l'État, qui les interrogent régulièrement au sujet de leurs liens supposés avec des financeurs étrangers. Certaines d'entre elles ont simplement été fermées. En mai, les autorités ont publié pour consultation le projet de loi sur la gestion des ONG étrangères. Si ce texte est adopté dans sa version actuelle, il compromettrait les activités, voire l'existence même, d'un grand nombre d'organisations et aurait des répercussions effrayantes sur la société civile chinoise. Il accorderait également de nouveaux pouvoirs illimités à la police quant aux ONG étrangères, ce qui laisserait craindre une mauvaise utilisation de la loi afin d'intimider et de poursuivre en justice des défenseurs des droits humains et des employés d'ONG en raison de leur travail légitime.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette action. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes.

Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 137/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/asa17/2005/2015/en>.

Noms : Guo Bin et Yang Zhangqing
Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 137/15, ASA 17/2097/2015, 15 juillet 2015

AMNESTY
INTERNATIONAL

